

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8

N° 723

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 723

présenté par

M. Sirugue, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 8

A la dernière phrase de l'alinéa 26, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

se justifie par son texte même